

Pièce jointe 5

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'INCIDENCE

Source : GNAT ingénierie



Demande d'autorisation environnementale



Régularisation du site Sedan (08)

Pièce jointe 5 Résumé non technique de l'Étude d'incidence

Version 01 | Juin 2025

Dossier réalisé avec le concours de

SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>DESCRIPTION DU PROJET</u>	<u>1</u>
<u>2</u>	<u>FAUNE – FLORE – HABITATS NATURELS</u>	<u>1</u>
<u>3</u>	<u>EAU.....</u>	<u>2</u>
<u>4</u>	<u>AIR.....</u>	<u>2</u>
<u>5</u>	<u>BRUIT</u>	<u>2</u>
<u>6</u>	<u>DECHETS</u>	<u>2</u>
<u>7</u>	<u>TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT</u>	<u>3</u>
<u>8</u>	<u>SOL ET SOUS-SOL</u>	<u>3</u>
<u>9</u>	<u>CLIMAT ET VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</u>	<u>3</u>
<u>10</u>	<u>SITES ET PAYSAGES - PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE.....</u>	<u>3</u>

1 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne l'utilisation d'anciens bâtiments industriels (en particulier la partie réservée aux stockages et expéditions) afin de réceptionner, trier, stocker et expédier des matériaux de types métaux (ferrailles, aluminium, zinc, cuivre...etc) et batteries au plomb. L'exploitation du site ne fait pas l'objet de modification ni d'extension du bâti déjà présent. Le site se compose de 2 bâtiments regroupant l'ensemble des activités qui s'effectuent à l'intérieur des bâtiments.

Le bâtiment A est un bâtiment d'environ 1850 m² composé sur la totalité de sa surface d'une dalle étanche en béton. La structure du bâtiment est constituée de poutres en acier et de murs en parpaing de 2 m de hauteur surmontés d'un bardage métallique simple peau sur le reste de la hauteur. Seule la partie de murs commune aux 2 bâtiments est en briques maçonnées sur toute la hauteur.

La toiture du bâtiment est composée de tôles en fibrociment. Il est pourvu d'une porte sectionnelle en façade Ouest et d'une ouverture avec le bâtiment B. On y trouve l'espace bureaux/réception qui contient le bureau et des toilettes. Cette espace de 12 m² (4m / 3m) est réalisé en murs en parpaings surmontés d'un crépi en béton projeté.

Le bâtiment B est un bâtiment de 1192 m² composé sur la totalité de sa surface d'une dalle étanche en béton. La structure du bâtiment est constituée de poutres en acier et de murs en briques maçonnées ou en parpaings sur toute la hauteur.

La toiture du bâtiment est composée de tôles en fibrociment. Il est pourvu d'une porte sectionnelle en façade Nord et d'une ouverture avec le bâtiment A.

L'ensemble des 2 bâtiments représente une surface d'environ 3 042 m².

Poncelet Recyclage a implanté son site en zone UB du PLU de Sedan. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement y sont autorisées sous réserve que les aménagements et extensions d'établissements industriels existants, classés ou non et les activités artisanales ne doivent pas entraîner d'aggravation des nuisances ou de dangers pour les constructions environnantes, à usage d'habitation, de commerce ou de service.

L'activité du site est la réception de matériaux par apport volontaire des clients de la société PONCELET Recyclage. L'ensemble des clients sont répertoriés dans un fichier clients. Cet enregistrement est obligatoire, chaque nouveau client (particulier) doit présenter une pièce d'identité. Concernant l'apport par des sociétés, un contrat est établi ou un enregistrement sur la base de données aussi réalisé. Chaque apport est trié, pesé et contrôlé puis stocké aux emplacements dédiés.

L'opération d'enlèvement des matériaux est réalisée par une société spécialisée et agréée choisie par la société PONCELET Recyclage. Ces prestataires sont spécialisés dans le traitement des matériaux de types fer, métaux et batteries.

2 FAUNE – FLORE – HABITATS NATURELS

La friche industrielle Fibrex – Felt Industrie S.A a été rachetée en partie par la société PONCELET Recyclage afin d'accueillir le site d'entreposage de fer, métaux et batteries. Elle se situe à Sedan, dans le quartier dit de « Torcy » et à proximité de la confluence entre la Meuse et sa branche Nord dite du canal de l'Est. Il couvre une superficie de 4126 m².

Les parcelles d'implantation de la société PONCELET sont anthropisées, hormis l'arrière du bâtiment où la végétation s'est installée, l'ensemble des surfaces sont dédiées aux bâtiments et sont recouvertes de bitumes. La localisation de l'entrepôt se situe dans une zone urbaine où sont situées d'anciennes activités industrielles et commerciales et des zones pavillonnaires. Au nord une zone boisée est présente en contrebas du site, cette zone est une zone d'expansion en cas de crue de la Meuse.

L'implantation du site n'est pas dans une zone ou un espace protégé.

La société PONCELET Recyclage ne présente pas de rejets susceptibles d'affecter la Faune et la Flore.

3 EAU

La commune de Sedan est implantée autour de la Meuse. A Sedan, la Meuse possède un affluent qui est un ruisseau nommé le Ru de Glaire.

Le sens d'écoulement des nappes phréatiques est orienté selon la direction nord-ouest. Les masses d'eau situées au droit de la commune de Sedan sont :

- La Nappe des Calcaires du Dogger des côtes de Meuse ardennaises ;
- La Nappe des alluvions de la Meuse, de la Chiers et de la Bar ;
- La Nappe des Grès du Lias inférieur d'Hettange Luxembourg ;
- La Nappe des Argiles du Lias des Ardennes.

Le site de la société PONCELET Recyclage n'est pas situé en zone inondable. Celui-ci n'est pas non plus sujet à modification en termes de nouveau bâti, d'extension ou de modification. Aucun impact n'est à prévoir sur la zone inondable.

Le captage d'eau potable les plus proches de l'établissement est situé à plus de 2 km pour les périmètres de protection éloignés.

La commune de Sedan utilise l'eau prélevée sur la commune de Balan. Le site disposera d'un compteur d'eau général. Il est également équipé d'un dispositif type disconnecteur. La consommation sera limitée aux besoins domestiques.

Le projet a été conçu afin de n'avoir aucun rejet aqueux industriel.

Les eaux vannes seront renvoyées sur le réseau d'assainissement de type séparatif pour être traitées à la station d'épuration collective de Sedan.

Le réseau des eaux pluviales de voiries se rejette dans le réseau communal compte-tenu que le site est déjà existant et qu'aucun travaux n'est envisagé.

Le principe de fonctionnement du site étant basé sur l'absence de rejet atmosphérique et aqueux, aucun programme d'autosurveillance n'est envisagé.

4 AIR

Les rejets atmosphériques liés à l'activité de l'établissement sont issus des gaz d'échappement induits par la circulation liée aux évolutions des véhicules.

5 BRUIT

Le site est situé dans une zone résidentielle dans la ville de Sedan. La principale source de bruit dans ce secteur est liée à la circulation routière.

Les sources de bruits engendrés par la société sont issues des installations suivantes :

- Le trafic routier,
- Les activités de chargement/déchargement de métaux, ferrailles et autres batteries usagées.

Des mesures de niveaux sonores ont été réalisées lorsque le site était en pleine activité, les conclusions montrent que le site respecte la réglementation.

6 DECHETS

Le site est producteur de déchets et dispose d'un emplacement réservé où les déchets sont triés à la source par le personnel, puis stockés par le personnel par catégorie dans des fûts ou des bennes étiquetées selon la catégorie.

Le stockage des déchets aura lieu sur la zone dédiée située dans le bâtiment A. Compte-tenu des typologies des déchets et des faibles quantités envisagées, la gestion des déchets sera assurée par la société avec un ensemble de prestataires choisi en fonction du type de déchets à enlever.

7 TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT

Le site PONCELET Recyclage se trouve au cœur de la commune de Sedan. L'accès au site se situe rue Leclerc Adam.

Le trafic (en moyenne par jour) engendré par l'activité du site représente :

- Camion benne sont de 1 à 2 Poids lourds/jour ;
- Particulier sont de 25 Véhicules légers/jour.

Soit un total de 27 véhicules / jour, ce qui représente environ 7000 véhicules par an sur 260 jours de fonctionnement du site.

Les voies d'accès sont prévues pour absorber l'ensemble du faible trafic. Le site possède une entrée qui permet d'accueillir clients et prestataires à l'intérieur du site.

Les horaires de l'entreprise sont de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi et de 8h30 à 12h00 le samedi. Le personnel travaille selon ces horaires.

8 SOL ET SOUS-SOL

Le site d'implantation n'est pas recensé dans la base de données BASOL des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués).

Le site stocke essentiellement 2 types de matières solides : des métaux et des batteries usagées. Seules les batteries usagées sont susceptibles de provoquer une pollution.

En termes de rejets industriels, il n'y a pas de rejets aqueux ni de rejet atmosphérique.

En fonctionnement normal, l'installation ne générera pas de rejet susceptible d'impacter le sol.

9 CLIMAT ET VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le climat de la région Ardennaise et plus spécifiquement à Charleville-Mézières et ses alentours est de type océanique à influence continentale, avec des hivers relativement froids, des étés relativement chauds, et des précipitations bien réparties toute l'année.

Le site a été choisi car celui-ci est déjà construit, sa surface et sa configuration (toiture et dalle en béton) étant suffisante pour l'activité de recyclage de batterie et de métaux.

Sur le site, différentes mesures seront mises en place pour limiter la consommation d'énergie et avoir une utilisation rationnelle de celle-ci :

- Un suivi des consommations d'électricité sera effectué et des actions correctives sont mises en œuvre si une dérive est observée,
- Une sensibilisation globale des salariés aux économies d'énergie,
- Les lumières intérieures et extérieures sont systématiquement éteintes hors horaires de travail,
- Eclairage par LED en remplacement des lampes incandescentes habituelles.

L'activité du site comprenant le stockage et le regroupement de matériaux métallique, de différents métaux ainsi que les batteries usagées participe aux actions en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

L'activité du site est basée sur l'apport volontaire des clients contre un paiement au poids de l'apport, ce qui évite par exemple la décharge sauvage dans la nature et la pollution associée.

Le regroupement implique aussi l'évacuation des matériaux en grande quantité et de manière régulière par des prestataires agréées en direction de site de valorisation ou de traitement.

10 SITES ET PAYSAGES - PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE

Les bâtiments sont implantés en lieu et place d'une ancienne usine de fibres textiles. Ce site se présentait sous la forme d'une friche quasiment anthropisée avec une zone de végétation au nord du site de quelques mètres carrés. Les façades du bâtiment n'ont pas subi de modification. La zone d'implantation n'est pas située dans le champ de visibilité des monuments historiques inscrits, classés ou instance de classement à Sedan.